

**Extrait de compte rendu du Conseil Municipal**  
**De Saint Denis de Méré**

**Séance du 06 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BINET, Maire

**Etaient Présents** : Jean-Pierre BINET, Maire, Manuel MACHADO, adjoint, Gilbert JOUENNE, adjoint, Philippe BOISGONTIER, Régine DAVY, Morgane GESLIN, Yannick LEPRINCE, Vincent LERAY, Patricia LHERMENIER HUAULT, Stéphane ROCHE,

**Avait donné pouvoir** : Ghislaine CHABAS à Manuel MACHADO,

**Excusé** : Jean-Pierre GIRONDEL,

**Absent** : Gérard LAFONT.

Madame Patricia LHERMENIER-HUAULT a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre « cette dernière séance du mandat ».

**1. Adoption Compte Administratif 2019 - Budget Général**

Monsieur le Maire donne lecture d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2019.

Sous la présidence de Mme Régine DAVY, doyenne de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget général qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	443 782,21 €
Recettes	614 238,42 €

*Investissement*

Dépenses	76 993,73 €
Recettes	214 798,31 €

Restes à réaliser en dépenses : 163 600,00 €

Restes à réaliser en recettes : 5 000,00 €

Hors de la présence de M. BINET, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget général.

**2. Approbation Compte de gestion du Percepteur 2019 - Budget Général**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3. Adoption Compte Administratif 2019 - Budget Annexe « Assainissement »**

Sous la présidence de Mme Régine DAVY, doyenne de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement » qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	12 596,31 €
Recettes	13 117,21 €

Hors de la présence de M. BINET, Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement »,

#### **4. Approbation Compte de gestion du Percepteur 2019 Budget Annexe « Assainissement »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **5. Point travaux et investissements**

- Travaux toiture vestiaires foot + hall salle polyvalente : à suivre par l'entrepris. Les travaux sont engagés pour 2020.
- Travaux aménagement RD 562 traversée des Landes : la « pré-étude » de projet est terminée. L'étude d'APS et le financement devraient se poursuivre en 2020 pour des travaux à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.  
Sont engagés : les effacements de réseaux par le SDEC pour 137 218,84 €, le passage caméra dans les réseaux EP et EU par l'ent. VEOLIA pour 6 148,15 €.

#### **6. Contrat débroussaillage voiries et chemins communaux 2020 - 2022**

Monsieur le Maire présente deux devis pour assurer le débroussaillage de 2020 à 2022 des voiries et des chemins communaux.

#### **7. Questions diverses**

- Elections municipales – tenue des bureaux de vote des 15 et 22 mars 2020
- Suppression taxe d'habitation  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suppression de la taxe d'habitation et de sa compensation par le transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements à compter de 2021.
- SIAEP Clécy - Druance  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prix de l'eau 2020 appliqué par le SIAEP Clécy-Druance sur Saint Denis de Méré à 58 € l'abonnement semestriel, 1,28 € le m<sup>3</sup> 1<sup>ère</sup> tranche de 1 à 75 m<sup>3</sup>, 1,13 € le m<sup>3</sup> 2<sup>ème</sup> tranche de 76 à 150 m<sup>3</sup>, 1,05 € le m<sup>3</sup> 3<sup>ème</sup> tranche de 151 à 300 m<sup>3</sup> puis 0,61 € le m<sup>3</sup> au-delà de 300 m<sup>3</sup>.
- Manifestations à venir :
  - Activ'Ecole – rando VTT et marche 29/03/2020.
- Monsieur le Maire clôt la séance par un remerciement aux conseillers municipaux pour leur dévouement pendant ces six années de ce mandat voire pendant plus longtemps pour certains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 00.